

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---+---

DECRET N° 79-295 du 8 Novembre 1979

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, de l'intérim du Camarade Léopold AHOUEYA, Ministre des Transports, pour compter du 8 novembre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 8 novembre 1979, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré, assure l'intérim du Ministre des Transports pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUEYA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Novembre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC/PRPB 4 SGG 4 MEPD-MT 6 Autres Ministères
13 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.